

Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n°23 02 05 FC

Arrêté portant sur l'admission des candidats à la formation DU ERGONOMIE « Amélioration du bien-être physique et mental par la démarche ergonomique » de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu l'arrêté n° 16 05 05 P portant création du Diplôme d'Université ERGONOMIE « Amélioration du bien-être physique et mental par la démarche ergonomique » ;

Arrête

Article premier :

Le jury d'admission de la formation : Diplôme d'Université ERGONOMIE (session 2023/2024), se réunira une ou plusieurs fois par mois, à la suite des analyses de dossier de candidature et sera composé comme suit :

Président :

Nicolas BERT Enseignant chercheur en Ergonomie Cognitive EDIM-ERCOS
Responsable pédagogique de la formation

Membres du Jury :

Mohsen ZARE Enseignant chercheur Pôle Mobilités et transport du futur ELLIAD-ERCOS
Samuel-Gaston AMET Responsable Partenariats entreprises et formation continue – DRE-UTBM

Article 2 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 13 février 2023

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon